

Montreuil,  
le mercredi 8 février 2023

**Émetteur :** Christine Del- Vitto, Consultante Formatrice – Institut 4.10 - Mail :  
cdelvitto@institutquatredix.fr, Driss Alem, Chef de projet formation - Ucanss - Mail : formation@ucanss.fr

**Objet :** Déploiement d'une journée d'actualités réglementaires sur les Marchés Publics.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous informer que l'Ucanss continue de proposer, en partenariat avec l'institut 4.10, une journée d'actualités réglementaires sur les marchés publics au titre de 2023.

## I. - FINALITÉ DE LA JOURNÉE

Des évolutions réglementaires importantes ont émergé avec l'entrée en vigueur du code de la commande publique au 1er avril 2019, tant pour sa partie législative que pour sa partie réglementaire. Par conséquent, former les spécialistes des marchés publics à la maîtrise des nouveaux textes est un impératif incontournable pour assurer la sécurité juridique de vos marchés et tendre vers une meilleure performance économique de l'achat public.

## II. - OBJECTIFS DE LA JOURNÉE D'ACTUALITÉ

Lors de cette journée, les participants pourront :

- Mettre à jour leurs connaissances en matière de textes réglementaires ;
- Identifier et assimiler les dernières modifications de la réglementation des marchés publics ;
- Maîtriser l'actualité jurisprudentielle nationale et européenne.

Le programme relatif à cette journée est détaillé dans l'annexe jointe à cette lettre.

## III. - PUBLIC CONCERNÉ

Cette journée s'adresse aussi bien aux Responsables et Agents des services marchés publics qu'aux Juristes des organismes de la Sécurité sociale.

## IV. - COÛT ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 345 € - les frais de repas ne sont plus inclus -.

Ces journées d'actualités réglementaires bénéficient de la prise en charge financière à hauteur de **30%** au titre du plan de développement de compétences pour 2023.

## V. - MODALITÉ DE DÉPLOIEMENT

La journée d'actualités réglementaires au titre de 2023, se déroulera aussi bien en présentiel qu'en distanciel. La modalité de chaque session est indiquée dans le catalogue de l'institut 4.10.

## VI. - CALENDRIER ET MODALITÉ D'INSCRIPTION

Vous pouvez retrouver le calendrier de cette journée et réaliser vos demandes d'inscription directement via le [site de l'Institut 4.10](#).

Pour toute information complémentaire relative à cette journée, je vous invite à contacter le pilote de ce dispositif, dont vous trouverez les coordonnées en haut de ce document.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à cette journée d'actualités réglementaires, je vous prie d'agrèer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Sébastien BARRE

Directeur Délégué

Document(s) annexe(s) :

- Marchés publics - Réglementation générale : "Journée d'actualité réglementaire Marchés Publics"

